



L'ENTREPRENEURIAT DURABLE

– Une plateforme d'action suédoise



REGERINGSKANSLIET



Introduction

Avec cette publication, le gouvernement suédois souhaite apporter sa vision sur les questions relatives à l'entrepreneuriat durable, ou la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), et présenter les éléments qu'il estime inclus dans ce concept. Cette publication pourrait également servir de base pour les entreprises et les autres parties prenantes qui souhaiteraient appliquer les principes d'entrepreneuriat durable dans leurs activités.

Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie de 2011 sur la responsabilité sociale des entreprises, la Commission européenne a invité les États membres à mettre en place un plan national ou une liste de mesures pour la promotion de l'entrepreneuriat durable (RSE). Cette publication représente la réponse du gouvernement suédois à cette invitation.



Table des matières

Introduction	3
1 Qu'est-ce que l'entrepreneuriat durable ?.....	6
2 Pourquoi l'entrepreneuriat durable est-il important ?.....	8
3 Pourquoi l'entrepreneuriat durable est-il important pour le gouvernement suédois ?.....	10
4 Principes directeurs et normes internationalement reconnus sur la RSE.....	11
4.1 Initiatives d'organisations internationales.....	11
4.2 Initiatives d'organisations privées.....	13
4.3 Initiatives dans l'UE et les pays nordiques.....	14
5 Rôle de l'État en tant qu'acteur responsable.....	17
5.1 Politique commerciale et promotion de l'exportation.....	17
5.2 Entreprises publiques.....	18
5.3 Innovation et entrepreneuriat social.....	19
5.4 Aide au développement.....	19
5.5 Marchés publics.....	20
6 Promotion de l'entrepreneuriat durable.....	23
6.1 Droits de l'homme.....	23
6.2 Liberté sur le Net.....	24
6.3 Conditions de travail et d'emploi.....	24
6.4 Environnement.....	25
6.5 Lutte contre la corruption.....	26
Annexe: Entrepreneuriat durable – conseils pratiques et outils.....	28

Qu'est-ce que l'entrepreneuriat durable ?

1

L'entrepreneuriat durable part du principe que les entreprises doivent exercer des activités qui favorisent un développement durable (économique, social et environnemental), selon la définition donnée par la Commission Brundtland en 1987 « un développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ».

Le gouvernement a choisi le terme d'entrepreneuriat durable au lieu de la RSE pour utiliser un terme traduisible en suédois. Ainsi, le terme d'entrepreneuriat durable sera utilisé comme synonyme de RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) tout au long de cette présentation.

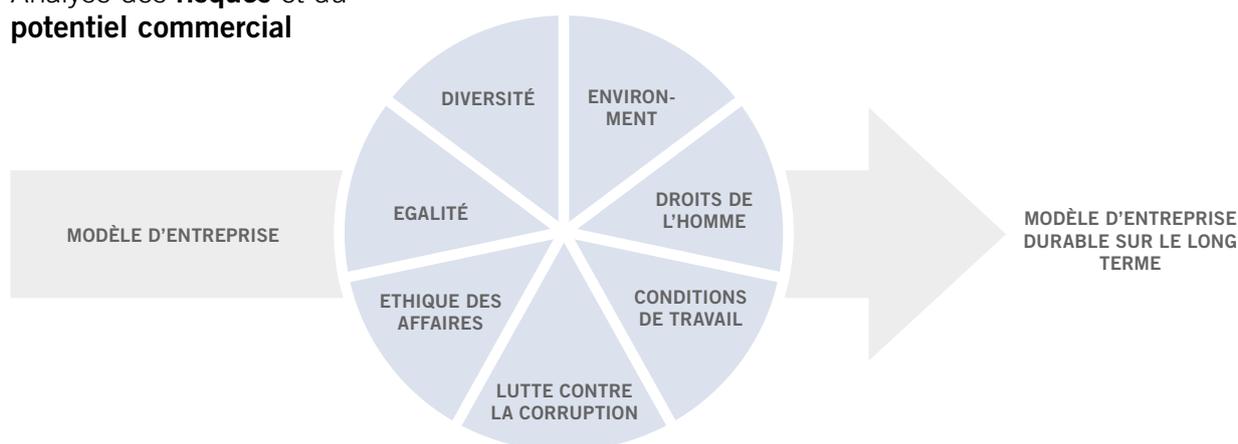
La Commission européenne définit de son côté l'entrepreneuriat durable comme étant « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société », donnant ainsi une définition moderne et simple.

Pour le gouvernement, l'entrepreneuriat durable est un principe global qui englobe les droits de l'homme, les conditions de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption, incluant à leur tour les principes d'égalité des sexes, de diversité et d'éthique des affaires.

Ces domaines fondamentaux se retrouvent dans les principes internationaux auxquels adhère le gouvernement les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, le Pacte mondial des entreprises et les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies.

Pour le gouvernement, le sens ultime de l'entrepreneuriat durable réside dans la recherche constante par les entreprises d'un modèle d'entreprise durable sur le long terme, intégrant le développement durable à sa stratégie et à son système de gestion.

Analyse des **risques** et du **potentiel commercial**



Concrètement, l'entrepreneuriat durable implique pour les entreprises, entre autres, que dans les sept domaines cités :

- elles déterminent, comme point de départ, un socle de valeurs visible dans leurs actions concernant le développement durable, intégré dans l'organisation de l'entreprise et ses relations avec son écosystème,
- elles aient un engagement au plus haut niveau concernant le développement durable, incluant par exemple le respect des droits de l'homme dans leurs activités telles que les conventions fondamentales de l'OIT,
- elles identifient et suivent les risques pouvant exister dans leur chaîne de valeurs (partenaires commerciaux, sous-traitants, chaînes de distribution), et qu'elles établissent leur responsabilité pour ces risques et les opportunités d'initier des développements positifs,
- elles réalisent des diligences raisonnables, processus visant à identifier et gérer les risques et les opportunités, qui soient adaptés à la taille, au caractère et au contexte de l'activité de l'entreprise,
- elles soient transparentes, c'est à dire qu'elles communiquent et produisent des rapports sur les risques et les opportunités de leurs activités, mais également sur leur impact global, qu'il soit positif ou négatif,
- elles aient un dialogue structuré et régulier avec leurs parties prenantes les plus importantes,
- elles collaborent avec d'autres entreprises et organisations autour de leurs enjeux communs concernant le développement durable,
- elles travaillent de façon stratégique, fixent des objectifs et suivent le progrès de leurs initiatives.

Pour le gouvernement, il est essentiel que les entreprises opérants en Suède ou qui investissent agissent en accord avec les orientations formulées par les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, le Pacte mondial et les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies. Ce sont des principes directeurs internationalement reconnus et soutenus par plusieurs gouvernements, y compris la Suède.

Cependant, c'est aux entreprises elles-mêmes de développer l'entrepreneuriat durable. Le rôle des gouvernements et des administrations doit être celui de soutien et d'incitateur. De leur côté, les organisations syndicales et de la société civile peuvent identifier des problèmes et œuvrer dans un esprit constructif avec les entreprises pour élaborer ensemble des solutions. Quant aux investisseurs et aux consommateurs, ils sont des parties prenantes importantes pouvant renforcer et récompenser le travail des entreprises. Enfin, les médias jouent un rôle de contrôle et peuvent contribuer à la prise de conscience des retombées tant positives que négatives de l'activité des entreprises.

Pourquoi l'entrepreneuriat durable est-il important ?

2

L'entrepreneuriat durable joue un rôle important dans l'ambition propre des entreprises pour créer une communauté de valeurs sur le long terme, pour gérer les risques et les opportunités commerciales liées au développement durable, mais il leur permet également de devenir une force positive agissant en faveur des objectifs de la Suède et des Nations unies pour un développement durable global.

Ainsi, de par leurs activités, les entreprises sont à la base du développement économique et jouent un rôle central dans la production, la distribution et la vente de marchandises et de services sur le libre marché, dans le cadre des lois et des règles en vigueur. Elles représentent de ce fait des acteurs indispensables pour une prospérité durable, pour le bien-être et l'emploi. Cependant,

certaines de leurs activités peuvent avoir un impact négatif sur la société à plusieurs niveaux, d'où l'importance d'agir en vue de minimiser cet impact et de gérer les risques.

De leur côté, pour assurer le maintien d'une croissance durable sur le long terme, les États ont intérêt à encourager les entreprises et à leur assurer de bonnes conditions d'exercice de leurs activités, notamment à l'ère de la mondialisation, où elles agissent sur des marchés du monde entier. C'est justement là que parfois les administrations publiques se retrouvent face à des défis d'ampleur et peinent à appliquer et à mettre en œuvre des législations nationales qui soient à la hauteur des normes internationalement reconnues.



Pourquoi l'entrepreneuriat durable est-il important pour le gouvernement suédois ?

3

L'entrepreneuriat durable renforce aussi bien la compétitivité de la Suède que la création de valeurs sur le long terme, et contribue à l'atteinte d'objectifs sociétaux.

- Les entreprises suédoises qui ont de bonnes relations avec leurs parties prenantes et avec le monde qui les entoure, sont mieux armées pour améliorer leur gestion des risques et devenir des partenaires commerciaux plus attractifs à l'échelle internationale.
- Les États ont une responsabilité dans les questions liées à l'environnement, les droits de l'homme, les conditions de travail, la lutte contre la corruption, l'éthique des affaires, l'égalité et la diversité. Les entreprises en sont également responsables de par l'impact possible de leurs activités sur ces thèmes.
- Pour le gouvernement et la société suédoise, l'entrepreneuriat durable représente des valeurs qu'ils défendent et pour lesquelles ils agissent.
- Les entreprises ayant un modèle d'entreprise durable ont des chances de survie plus importantes.
- De même, l'entrepreneuriat durable renforce leur compétitivité internationale sur le long terme.
- En ayant une vision à long terme sur la création de valeur, les entreprises auront plus de facilités à attirer de la main-d'œuvre qualifiée. Leurs coûts de financement seront inférieurs, lié à la réduction des risques associés à leurs activités.

Pour la Suède, l'entrepreneuriat durable est une question d'image

Le gouvernement peut agir comme catalyseur pour les entreprises dans leurs activités sur l'entrepreneuriat durable et comme plateforme de communication entre les entreprises et les gouvernements. Il mène de ce fait un

dialogue avec les entreprises suédoises basées en Suède ou à l'étranger, entre autres par le biais des missions diplomatiques à l'étranger, sur l'importance de travailler sur les questions liées à l'entrepreneuriat durable.

Ce travail fait également partie de la mise en œuvre par le gouvernement de la Stratégie suédoise pour un développement global et de ses objectifs pour un développement global juste et durable.

L'entrepreneuriat durable participe par ailleurs à l'atteinte de différents objectifs sociétaux et à la transition vers une économie verte, par exemple les objectifs nationaux sur la qualité de l'environnement décidés par le parlement ou l'action gouvernementale pour des générations.

De même, l'État doit agir de façon exemplaire et à partir de principes d'entrepreneuriat durable reconnus à l'échelle internationale dans le cadre des responsabilités lui incombant : en tant que promoteur d'activités de commerce et d'investissement (garanties de crédit à l'exportation) ; en tant qu'actionnaire (entreprises publiques) ; en tant qu'acheteur de marchandises et de services (marchés publics) ; et en tant que donateur (aide au développement).

La vision du gouvernement de l'entrepreneuriat durable est :

que toutes les entreprises doivent avoir une vision à long terme sur la création de valeurs, et exercer des activités qui soutiennent et promeuvent un développement durable, d'un point de vue économique, social et environnemental.

Principes directeurs et normes internationalement reconnus sur la RSE

4

Voici un aperçu des principes et normes internationalement reconnus concernant l'entrepreneuriat durable.

4.1. Initiatives d'organisations internationales

4.1.1. Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Les principes directeurs de l'OCDE sont des recommandations adressées en commun par les gouvernements aux entreprises multinationales. Plus de 40 gouvernements encouragent les entreprises multinationales à respecter ces principes directeurs dans leurs activités. En plus des États membres de l'OCDE, un certain nombre d'autres pays y ont adhéré¹. Les principes ont été négociés en 1976 comme une partie de la déclaration de l'OCDE sur les investissements internationaux et les entreprises multinationales, et ont été renégociés cinq fois, la dernière fois en 2011.

En résumé, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont les suivants :

GÉNÉRALITÉS : Respecter le droit international relatif aux droits de l'homme ; contribuer à un développement durable et à la formation continue des salariés.

INFORMATION : Donner une information de qualité sur l'activité de l'entreprise, sur ses produits et ses services, dont des informations de nature financière et non financière.

DROITS DE L'HOMME : Les États sont responsables de la création de conditions favorisant la garantie des droits de l'homme à tous les individus et doivent veiller à ce que les administrations publiques et les autres représentants de l'État respectent le droit international relatif aux droits de l'homme. Les entreprises sont également tenues de le respecter dans les pays où elles sont actives et mettre en place ce qu'on appelle la diligence raisonnable (étude

d'impact) dans le domaine des droits de l'homme, afin de pouvoir juger des risques pouvant résulter de leurs activités.

CONDITIONS DE TRAVAIL : Respecter les droits syndicaux des salariés, coopérer de plusieurs façons avec leurs représentants et combattre le travail des enfants. Informer sur les conséquences négatives des fermetures d'entreprises et les atténuer.

ENVIRONNEMENT : Ambitionner l'atteinte d'améliorations continues. Protéger l'environnement, la santé et la sécurité avec par exemple un système de management environnemental et appliquer l'approche de précaution. Développer et acquérir des produits et des services n'ayant pas d'impact environnemental inapproprié.

CORRUPTION : Ne pas donner de pots-de-vin, promouvoir l'esprit d'ouverture et améliorer l'information des salariés sur la politique menée par l'entreprise contre le recours aux pots-de-vin.

INTÉRÊTS DES CONSOMMATEURS : Informer les consommateurs sur les produits et mettre en place des procédures pour la résolution des litiges de consommation.

SCIENCES ET TECHNIQUE : S'efforcer de transférer les techniques et les savoirs au pays d'accueil.

CONCURRENCE : Ne pas collaborer avec des concurrents dans le but de limiter la concurrence.

IMPÔTS : Les entreprises doivent payer leurs impôts en temps utile dans les pays où elles sont actives, et suivre aussi bien l'esprit que le sens de la loi relative aux impôts.

¹ | En novembre 2012, 44 gouvernements avaient adhéré aux principes directeurs de l'OCDE. Les États suivants sont membres de l'OCDE : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Corée du Sud, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie. Les États suivants ont aussi adhéré aux principes directeurs de l'OCDE : Argentine, Brésil, Colombie, Égypte, Lettonie, Lituanie, Maroc, Pérou, Roumanie et Tunisie.

DILIGENCE RAISONNABLE (ÉTUDE D'IMPACT): La diligence raisonnable est un concept central dans les principes directeurs. Il correspond au processus appliqué par l'entreprise pour prendre la responsabilité des impacts négatifs réels ou potentiels de leurs activités sur les questions couvertes par les principes directeurs, afin de les recenser, les prévenir ou les atténuer. Il doit être intégré au processus de prise de décision et de gestion des risques de l'entreprise, tout en ayant pour point central l'analyse de l'importance relative, c'est à dire que le type et l'étendue de la diligence raisonnable dépend de facteurs variant d'une entreprise à une autre. Par surcroît, les entreprises devraient essayer de prévenir ou d'atténuer tout impact négatif même si elles n'en portent pas la responsabilité, du moment que cet impact a un rapport direct avec leurs activités, leurs produits ou leurs services par le biais d'une relation commerciale.

Les pays à l'origine des principes directeurs ont tous pris des engagements contraignants en vue de les mettre en œuvre et d'encourager leur application, et sont même tenus de mettre en place ce qu'on appelle un point de contact national (PCN). Le rôle du PCN, en plus de la promotion et de l'information sur les principes directeurs, est d'être un forum de dialogue et de contact autour de ces principes et de leur mise en œuvre. Dans certains cas, il doit aussi participer à la résolution de problèmes et de litiges pouvant surgir lors de leur application.

Le PCN de la Suède est une coopération à trois niveaux, entre l'État, les associations d'entreprises et les organisations syndicales. L'État est représenté par le Ministère des affaires étrangères qui tient également le rôle de président ; les autres ministères sont invités à participer aux travaux. Quant aux entreprises, elles sont représentées par la Confédération des entreprises suédoises et par la Fédération suédoise de commerce. Les organisations syndicales sont représentées par la Confédération générale du travail de Suède (LO), la Confédération générale des travailleurs intellectuels de Suède (Saco), la Confédération générale des cadres, fonctionnaires et employés (TCO), un syndicat de fonctionnaires (Unionen) et des syndicats des employés d'industries (IF Metall). Pour contacter le PCN de la Suède sur les questions liées aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, il faut passer par le Ministère des affaires étrangères (pour en savoir plus sur les contacts : www.regeringen.se/csr).

Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales révisés en 2011 sont accessibles en anglais, français et en suédois :

<http://mneguidelines.oecd.org/text/>

4.1.2. Pacte mondial des Nations unies

Le Pacte mondial des Nations unies est un réseau d'entreprises, d'organisations et d'universités dont le siège est à New York. L'objet de l'initiative est de rendre les entreprises attentives aux dix principes reconnus dans les domaines des droits de l'homme, du droit du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, et de les amener à prendre leurs responsabilités à leur sujet. Au-delà de promouvoir l'intégration de ces principes dans leurs activités, le Pacte mondial les encourage à s'engager dans des initiatives de l'ONU bien plus larges, par exemple les Objectifs du millénaire pour le développement. Le Pacte mondial a aujourd'hui plus de 10 000 participants, dont 7 000 sont des entreprises. En février 2013, 143 entreprises suédoises avaient adhéré, ainsi qu'environ 100 réseaux locaux agissant à un niveau local et régional sur des questions liées à l'entrepreneuriat durable. Les membres sont tenus de communiquer une fois par an sur les progrès accomplis dans l'intégration des principes du Pacte mondial. Cette communication doit se faire à l'aide de ce qu'on appelle « Communications sur le Progrès » (COP), c'est à dire un rapport présentant les progrès effectués dans l'application des dix principes directeurs et en général la manière de soutenir les objectifs de développement (il y a ici un lien avec le Global Reporting Initiative, voir ci-dessous).

Voici les dix principes du Pacte mondial des Nations unies :

DROITS DE L'HOMME

1. promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme, et
2. veiller à ce que l'entreprise ne se rende pas complice de violations des droits de l'homme.

CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'EMPLOI

3. respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective,
4. éliminer le travail forcé,
5. abolir le travail des enfants et

6. éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENVIRONNEMENT

7. appliquer l'approche de précaution,
8. entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement, et
9. favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Plus d'informations sur les dix principes du Pacte mondial sont disponibles en français :
www.unglobalcompact.org/Languages/french/index.html

4.1.3. Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies

En juillet 2005, le secrétaire général des Nations unies a désigné le professeur John Ruggie comme son représentant spécial sur les questions relatives aux entreprises et aux droits de l'homme. En 2008, Ruggie a présenté son cadre de référence « Protéger, respecter et réparer ». Les Nations unies lui ont ensuite demandé de lui proposer des recommandations sur sa mise en œuvre. Une recommandation sous forme de principes directeurs (Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies) a ainsi été présentée et approuvée à l'unanimité par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies en juin 2011.

Le cadre de référence est basé sur trois principes fondamentaux :

- L'obligation incombant à l'État de protéger les individus lorsque des tiers, c'est à dire des acteurs privés y compris des entreprises, portent atteinte aux droits de l'homme,
- La responsabilité des entreprises de respecter les droits de l'homme et
- La nécessité que les droits et les obligations s'accompagnent des voies de recours appropriées et efficaces en cas de violation des droits de l'homme.

Les principes directeurs s'adressent à tous les États et à

toutes les entreprises, et désignent la protection des droits de l'homme universels reconnus par tous. Ces droits s'expriment dans la déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi que la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi. Exemples : la liberté d'association ; l'abolition du travail forcé et du travail des enfants ; le droit à la non-discrimination ; le droit à un environnement de travail sûr.

Les États ont été invités à appliquer les principes directeurs au niveau national, et les entreprises à les avoir comme point de départ dans leurs actions en faveur des droits de l'homme. Elles doivent dans ce cadre au minimum respecter les droits de l'homme universels reconnus par tous. L'expression « responsabilité de respecter les droits de l'homme » implique pour les entreprises d'« éviter de porter atteinte aux droits de l'homme d'autrui et remédier aux incidences négatives sur les droits de l'homme dans lesquelles elles ont une part ». Cela s'apparente à une responsabilité morale de répondre aux attentes globales de la société dans son ensemble.

Toutes les entreprises sont concernées par le cadre de référence. La responsabilité de respecter les droits de l'homme s'applique à toutes les entreprises indépendamment de leur taille, de leur secteur, de leur cadre de fonctionnement, de leur régime de propriété ou de leur structure. Pour y arriver, l'engagement de l'entreprise doit faire partie de sa politique jusqu'au plus haut niveau (conseil d'administration ou PDG) avec l'application d'un processus de diligence raisonnable (étude d'impact) concernant les droits de l'homme. L'objectif de ce processus pour l'entreprise est de recenser, de prévenir, d'atténuer et de prendre la responsabilité de son impact sur les droits de l'homme, et de pouvoir y remédier en cas d'impact négatif auquel elle aurait pris part ou dont elle serait responsable.

Le cadre de référence et les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies est disponible en français :

www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf

4.1.4. Déclaration de principes tripartite sur les entre-

prises multinationales et la politique sociale de l'OIT

L'Organisation Internationale du Travail, l'OIT, est une agence spécialisée de l'ONU sur les questions relatives aux conditions de travail et à l'emploi. Avec son cadre d'institution tripartite, l'OIT est une organisation unique dans le système onusien. Les représentants du patronat et des salariés participent aux travaux de l'OIT aux mêmes conditions que les représentants des gouvernements.

La déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale a été adoptée en 1977. Elle a été soutenue aussi bien par les États membres de l'OCDE que par les membres de l'OIT et les organisations syndicales et patronales. Elle fixe des principes en matière de législation sociale, de marché du travail et de droit du travail que l'OIT recommande aux gouvernements et aux partenaires sociaux d'appliquer. Dans les cas où ces principes renvoient aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les deux peuvent être appliqués en parallèle.

La déclaration de l'OIT est disponible en français : www.ilo.org/empent/Publications/WCMS_124923/lang--fr/index.htm

4.2. Initiatives d'organisations privées

4.2.1. Rapport développement durable (GRI)

Les entreprises utilisent le plus souvent le reporting développement durable pour rendre compte de leurs actions, des risques et des opportunités en matière de développement durable liés à leurs activités, souvent publié en lien avec le rapport annuel. Ce rapport représente pour les parties prenantes internes et externes, par exemple les salariés, les actionnaires et les organisations à but non lucratif, une base pour comprendre la démarche de l'entreprise sur les enjeux liés au développement durable.

L'outil le plus courant pour réaliser le rapport est le Global Reporting Initiative (GRI). Le GRI est un référentiel global pour le reporting sur les questions liées au développement durable, grâce auquel les entreprises peuvent mesurer, suivre et comparer le caractère durable de leurs activités et leur impact global. Depuis 2007, toutes les entreprises suédoises publiques sont tenues de réaliser un rapport sur les enjeux liés au développement durable qui soit en conformité avec le référentiel GRI.

En mai 2013, le GRI a lancé son référentiel de quatrième

génération, le GRI G4, résultat d'un vaste dialogue entre les parties prenantes. Dans cette nouvelle version, les entreprises sont invitées à ne pas rendre compte sur chaque enjeu mais de se concentrer sur les enjeux qu'elles considèrent être les plus importantes d'un point de vue de développement durable. De même, les exigences sont maintenant plus claires concernant la transparence et le recensement de la chaîne de valeurs, et plus sévères en ce qui concerne la description du système de gestion et de l'indicateur de performance des fournisseurs.

Site internet du GRI : www.globalreporting.org

4.2.2. Norme d'orientation pour une responsabilité sociétale : ISO 26000

ISO 26000 est une norme d'orientation internationale privée relative à la responsabilité sociétale des organisations, élaborée par l'ISO (Organisation Internationale de Normalisation), sous la direction du SIS (Swedish Standards Institute), et de l'ABNT (Brazilian Association of Technical Standards). ISO 26000 peut être utilisée par tous les types d'entreprises et d'organisations, quel que soit leur taille et leur emplacement géographique, qu'elles soient du secteur public ou privé. L'objectif de cette norme est d'encourager les entreprises et les organisations à appliquer, sur une base volontaire, des principes pour contribuer à un avenir durable. ISO 26000 est basée sur des principes de base de responsabilité sociétale : transparence ; comportement éthique ; respect des intérêts des parties prenantes ; respect des principes de l'État de droit ; respect des normes de conduite internationales ; et respect des droits de l'homme. ISO 26000 donne même une définition de la responsabilité sociétale.

Au jour d'aujourd'hui (août 2013), ISO 26000 a été adoptée comme norme nationale dans environ 60 pays. Cette norme ne conduit pas à une certification comme c'est le cas avec les autres normes ISO, mais un certain nombre de pays a mis en place des processus de certifications propres. En Suède par exemple, le SIS a élaboré une déclaration pouvant être appliquée par les utilisateurs de la norme ISO 26000.

www.sis.se/tema/iso26000/

[www.iso.org/iso/fr/home/standards/iso26000.htm?="](http://www.iso.org/iso/fr/home/standards/iso26000.htm?=)

4.3. Initiatives dans l'UE et les pays nordiques

4.3.1. Stratégie de la Commission européenne sur la RSE

Aujourd'hui, de plus en plus d'organisations internationales et de gouvernements travaillent sur la RSE de façon plus stratégique et plus systématique. Il existe ainsi une stratégie régionale de l'UE sur la RSE adoptée par la Commission européenne en octobre 2011. Au niveau européen, la RSE est considérée comme un instrument important dans l'atteinte des objectifs de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, qui est la stratégie de croissance de l'UE pour 2010-2020. Presque tous les 28 États membres de l'UE visent l'instauration d'un plan d'action national sur la RSE.

La stratégie de l'UE couvre la période 2011-2014 avec des mesures dans huit domaines principaux : renforcer la visibilité de la RSE et diffuser les bonnes pratiques ; mesurer et améliorer le degré de confiance dans les entreprises ; améliorer les processus d'autorégulation et de corégulation ; renforcer l'attrait de la RSE pour les entreprises ; améliorer la communication des entreprises sur les informations sociales et environnementales ; poursuivre l'intégration de la RSE dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche ; souligner l'importance des politiques nationales et infranationales en matière de RSE ; rapprocher les conceptions européenne et mondiale de la RSE.

L'UE envisage d'adapter sa politique de promotion de la RSE aux principes suivants internationalement reconnus, car ils constituent un cadre global selon l'UE :

- Les principes de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- Le Pacte mondial des Nations unies,
- Les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies,
- La déclaration tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale, et
- La norme directrice ISO sur la responsabilité sociétale (ISO 26000).

Dans cette stratégie il y a principalement deux missions incombant aux États : la mise en place d'une liste nationale de mesures et/ou l'élaboration d'un plan d'action national d'activités de RSE pour promouvoir les objectifs de la stratégie UE2020 ; et l'élaboration d'un plan national

pour l'application des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies.

Le projet de loi proposé par la Commission européenne en avril 2013 prévoyant d'imposer aux grandes entreprises d'effectuer des rapports est une autre mesure importante pour les gouvernements. Les entreprises sont ainsi tenues d'apporter des informations de nature non financière et d'informer sur leur politique de diversité dans leur rapport annuel. Ce projet de loi sera négocié au niveau du Conseil et du Parlement européen.

La stratégie RSE de l'UE est disponible en français :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0681:FIN:FR:HTML>

4.3.2. Stratégie des pays nordiques sur la RSE

Au niveau des pays nordiques, le Conseil nordique des ministres a adopté une stratégie commune sur la RSE qui a été lancée en octobre 2012.

La stratégie a deux objectifs principaux : renforcer la compétitivité des entreprises nordiques dans le domaine du développement durable sur le long terme, et renforcer la coopération nordique sur la RSE au niveau international.

Pour ce faire, trois domaines sont au centre :

- promouvoir l'application de principes et de normes reconnus à l'échelle internationale, particulièrement les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, le Pacte mondial des Nations unies, les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies, et la norme ISO 26000,
- être attentif aux risques et aux opportunités existantes dans la chaîne globale des valeurs,
- améliorer les contenus des rapports et la communication des entreprises afin de répondre aux attentes de leurs parties prenantes.

La stratégie nordique est disponible en anglais :

www.norden.org/en/publications/publikationer/2012-755



Rôle de l'État en tant qu'acteur responsable

5

5.1. Politique commerciale et promotion de l'exportation

La Suède est un porte-parole d'envergure pour le libre-échange et le développement durable dans le monde entier. Pour cela, des règles globales de libre-échange et des systèmes efficaces au niveau national doivent exister pour assurer le respect des mesures internationales dans des domaines tels que les droits de l'homme, l'environnement, les conditions de travail et la lutte contre la corruption, ainsi que l'entrepreneuriat durable à une échelle globale. La promotion par la Suède de l'entrepreneuriat et du commerce va de pair avec d'autres éléments au centre de sa politique étrangère, telles que la promotion des droits de l'homme et la lutte contre la pauvreté, et doit être imprégnée d'une éthique de haut niveau. La Suède et les entreprises suédoises doivent ainsi pouvoir jouer le rôle de modèles dans l'intégration des questions sociales et environnementales aux activités de l'entreprise et doivent pouvoir l'utiliser comme un avantage concurrentiel. Les entreprises durables renforcent l'image de la Suède.

L'État peut de plusieurs façons informer, encourager et aider les entreprises dans leurs actions. Ainsi, pour promouvoir les exportations, la Commission suédoise de garantie du crédit à l'exportation et Business Sweden – Le Conseil Suédois du Commerce et des Investissements sont tenus d'informer sur l'entrepreneuriat durable, y compris sur les différents principes directeurs et les normes. La Commission suédoise de garantie du crédit à l'exportation est également tenue de suivre les recommandations de l'OCDE sur une approche commune concernant les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, sur l'environnement et les droits de l'homme, la diligence raisonnable et les règles de l'OCDE sur la lutte contre la corruption. De même, la Swedish Export Credit Corporation (SEK) applique les approches communes et les règles de l'OCDE sur la lutte contre la corruption. La SEK a signé le Pacte mondial des Nations unies et applique la responsabilité durable dans ses octrois de crédits, avec comme objectif principal le financement durable. L'ambition de la SEK est de s'assurer que les projets et les activités qu'elle finance appliquent les normes internationales en termes d'éthique des affaires, d'environnement et de responsabilité sociétale.

Le libre-échange est la base d'une bonne croissance économique et d'un bon développement. Il est important de promouvoir les activités des entreprises comme un outil de développement social. Il est important aussi que les entreprises suédoises soient présentes et appliquent les principes directeurs de l'entrepreneuriat durable sur les marchés ayant une faible réglementation. Ces marchés dépendent de gouvernements qui n'ont pas adhéré à des normes internationales, sociales et environnementales.

- Le Ministère des affaires étrangères et les missions diplomatiques travaillent activement à la diffusion d'informations et aux échanges de bonnes pratiques sur l'entrepreneuriat durable dans le but d'améliorer le quotidien des gens, le plus souvent à travers des séminaires et des groupes de travail auprès des marchés étrangers.
- Via son point de contact national, le Ministère des affaires étrangères travaille activement en faveur des principes directeurs de l'OCDE, mais aussi pour la diffusion d'informations et de connaissances sur l'entrepreneuriat durable à travers ce qu'on appelle la diplomatie publique (entre autres twitter, @swedenoncsr).
- La Suède a signé avec plusieurs pays un Mémorandum d'entente visant une coopération plus structurée sur la RSE, par exemple l'accord bilatéral avec la Chine instituant un centre spécifique de RSE rattaché à l'ambassade de Suède à Pékin.
- Business Sweden doit appliquer les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, le Pacte mondial et les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies dans plusieurs de ses activités : dans ses services de base liés à l'exportation, dans le développement des compétences des entreprises et dans la promotion de l'exportation. Il doit aussi travailler activement pour informer et stimuler les actions des entreprises concernant l'entrepreneuriat durable selon des orientations globales internationalement reconnues.
- La Commission suédoise de garantie du crédit à l'exportation va continuer à développer les actions autour de l'entrepreneuriat durable et informer les clients sur les principes directeurs mis à jour de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, le Pacte global des Nations unies et les principes directeurs relatifs

aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies. La Commission suédoise de garantie du crédit à l'exportation applique les règles établies par l'OCDE sur la lutte contre la corruption (recommandation de l'OCDE) et sur les questions sociales et environnementales (approches communes).

- Le Programme de gestion de l'Institut suédois est une formation en management à destination des jeunes directeurs d'Europe, de Chine et d'Inde. En proposant des formations qualifiées en management de la RSE à des personnes ayant des postes de management, par exemple des profils établis dans la vie économique et des multiplicateurs d'opinion du secteur privé et public, l'Institut suédois rassemble des personnes intéressées par une continuité d'application de ces principes dans leurs activités respectives. Cela contribue en même temps à la création d'un réseau d'acteurs issus de la vie économique et du développement durable dans lequel la Suède est active et auquel elle fait naturellement partie.
- Le gouvernement a donné des instructions en avril 2012 à la SEK de prendre en compte, entre autres, des considérations telles que l'environnement, la corruption, les droits de l'homme et les conditions de travail lors de ses attributions de crédits. La SEK doit aussi participer à la réflexion sur les questions de responsabilité liées au Pacte mondial des Nations unies. L'État actionnaire suédois incite les entreprises publiques à agir de manière exemplaire sur les questions de développement durable et à produire des rapports annuels sur leurs activités en conformité avec le GRI.

Il est important de souligner ici que les conditions et les cadres de travail sont différents entre la Commission suédoise de garantie du crédit à l'exportation, la SEK et Business Sweden. La première étant une administration, la SEK une entreprise entièrement publique et Business Sweden seulement en partie publique, leurs moyens et leurs outils diffèrent à plusieurs niveaux. Leurs activités en elles-mêmes varient de l'une à l'autre.

La Commission suédoise de garantie du crédit à l'exportation :

www.ekn.se/en/CSR/Ansvarsfullt-foretagande

Business Sweden:

www.business-sweden.se/en/about-us/CSR/

L'Institut suédois :

<https://eng.si.se/areas-of-operation/leadership-programmes-and-cultural-exchange/the-management-programme/>

La SEK:

www.sek.se/en/About-SEK/Social-responsibility

5.2. Entreprises publiques

L'État suédois possède 53 entreprises, dont la valeur totale s'élevait à 570 milliards de couronnes suédoises en 2013. Sa politique de gouvernance vise la création sur long terme d'un socle de valeurs commun, et de s'assurer le cas échéant de l'application effective des objectifs sociétaux fixés.

En ce qui concerne les entreprises publiques, l'État a des exigences et des attentes spécifiques concernant l'entrepreneuriat durable, présentes également dans sa politique de gouvernance à l'égard des entreprises publiques. Les conseils d'administration doivent par exemple définir et fixer des objectifs de développement durable et intégrer l'entrepreneuriat durable dans leur stratégie. À partir de 2014, les objectifs de développement durable et les objectifs économiques seront suivis à l'identique dans le dialogue mené entre les conseils d'administration et l'État. Les entreprises appartenant à 100 % à l'État suédois doivent selon cette politique appliquer les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les dix principes du Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies. Dans les autres entreprises publiques, l'État suédois continue d'agir pour que sa politique soit appliquée.

L'État a explicitement ajouté le cadre de référence des Nations unies et les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme à sa politique de gouvernance de 2012 envers les entreprises publiques.

Depuis 2007, il a clairement exigé des entreprises publiques d'établir des rapports sur le développement durable en conformité avec le référentiel GRI, afin de faire progresser le travail sur le développement durable et d'agir pour la transparence et pour un dialogue ouvert entre l'État et les autres parties prenantes des entreprises. Pour les entreprises partiellement publiques, il prévoit de continuer d'exiger les mêmes démarches.

Cette politique comporte également, en plus de

l'application des principes directeurs internationaux concernant l'environnement, les droits de l'homme, les conditions de travail, la lutte contre la corruption et l'éthique des affaires, des principes tels que l'égalité et la diversité dans le domaine de l'entrepreneuriat durable. Entre autres, les conseils d'administration et les directions doivent de ce fait agir comme modèles sur les questions d'égalité et doivent prendre en compte la diversité dans leurs activités et dans leur politique de ressources humaines. L'objectif est que la répartition des membres du conseil d'administration soit égale entre les hommes et les femmes. En 2012 il y avait 49 % de femmes et 51 % d'hommes dans les conseils d'administrations des entreprises entièrement publiques. 41 % des présidents de conseils d'administrations étaient des femmes.

- En 2013, les conseils d'administration des 53 entreprises publiques ont eu pour mission de fixer des objectifs de développement durable et de les intégrer à leur stratégie d'entreprise. Ces objectifs doivent avoir les caractéristiques suivantes : relever des challenges, être clairs, globaux et peu nombreux, pertinents avec l'activité de l'entreprise et possibles à mettre en œuvre. De même, la communication autour de ces objectifs doit être aisée.
- A partir de 2014, l'État va effectuer un suivi des objectifs de développement durable prévus par les entreprises dont il est propriétaire.
- Durant l'été 2013, le Ministère des finances a initié et dirigé la publication d'un rapport sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations unies, ayant pour objectif de faciliter aux entreprises publiques leur application de la politique de l'État.
- Le Ministère des finances a également entamé un dialogue avec tous les membres des conseils d'administrations et les PDG des 53 entreprises publiques sur les attentes de l'État concernant l'entrepreneuriat durable. Lors des différentes réunions, un certain nombre de présidents et de PDG ont présenté leurs idées et leurs initiatives à ce sujet, ouvrant ainsi le dialogue entre les participants et les représentants de l'État.
- Le Ministère des finances invite quatre fois par an des représentants de toutes les entreprises publiques qui exercent des activités d'entrepreneuriat durable pour en discuter les différents risques et moyens, leur fournissant ainsi un espace d'échanges d'expériences.

5.3. Innovation et entrepreneuriat social

D'un point de vue économique, social et écologique, le développement durable peut en partie être déployé grâce à la RSE, l'innovation et l'entrepreneuriat social, qui comportent plusieurs secteurs ayant de grandes possibilités de développement dans l'avenir. Ainsi, avec l'amélioration continue de l'efficacité grâce aux innovations sociales et les services, des effets positifs peuvent se ressentir, d'abord sur l'ensemble de la société, mais aussi en termes de réduction des coûts pour les entreprises à travers la réduction de l'utilisation des ressources, le renforcement de la position internationale de certaines marques et le développement de nouveaux produits et services.

- L'Agence suédoise pour la croissance économique et régionale mène deux programmes dans le domaine de l'innovation sociale : un sur le développement coopératif et un sur l'entrepreneuriat social. Le premier programme propose des conseils, des formations et des informations sur le démarrage et le développement d'entreprises sociales coopératives et intégrant des personnes en difficulté. L'Agence consacre environ 34 millions de couronnes suédoises à cet objectif. Le deuxième programme comprend des actions de promotion de l'entrepreneuriat social et de développement d'innovations sociales.
- L'innovation et l'entrepreneuriat social étaient au centre de la stratégie nationale sur l'innovation présentée par le gouvernement à l'automne 2012. Le gouvernement insiste sur l'importance de comprendre et de développer les conditions permettant l'innovation sociale et l'entrepreneuriat, car ils font partie du moteur des êtres humains qui peuvent ainsi, à partir des besoins sociaux ou environnementaux issus de la réalité qui les entourent, identifier des opportunités permettant de créer un développement social positif à un niveau local, régional, national ou mondial, et répondre aux défis existants à ces niveaux.

Les changements souhaités aujourd'hui au niveau de la société dans son ensemble passent de plus en plus par les entreprises et les investissements ; l'innovation et l'entrepreneuriat social permettent donc d'accéder à de nouveaux marchés. En effet, les parties les plus pauvres de la population mondiale ont aujourd'hui des besoins en pleine croissance et forment ainsi un ensemble de grands

marchés mondiaux, malgré leur pouvoir d'achat individuel limité.

Enfin, l'importance d'améliorer les conditions permettant l'innovation et l'entrepreneuriat social vient également du constat que de plus en plus de services aujourd'hui sont assurés par le secteur privé alors qu'ils l'étaient hier par le service public.

5.4. Aide au développement

Toute aide au développement, liée de près ou de loin aux entreprises, doit participer à l'atteinte des objectifs de l'aide au développement et doit partir de principes d'efficacité et d'entrepreneuriat durable, y compris le respect du droit international relatif aux droits de l'homme. Deux éléments doivent être intégrés à tout projet suédois d'aide au développement : les attentes et besoins des populations pauvres concernent le développement et la question des droits.

Les entreprises peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs de l'aide au développement suédoise, d'un côté par leurs activités, mais aussi en tant que fournisseurs de marchandises, de services et d'infrastructures, en tant que conseillers, partenaires de dialogues et financeurs.

Ainsi, en plus de leur participation indirecte au développement par leurs créations d'emplois et leurs apports en impôts, l'entrepreneuriat durable peut procurer des avantages réciproques aux entreprises et à l'État suédois, par exemple le développement d'une économie verte, la démocratie et les droits de l'homme, la lutte contre la corruption, l'égalité et l'inclusion sociale. La RSE n'est ainsi pas une question marginale dans l'aide au développement. Au contraire, elle représente un outil permettant de travailler sur ces questions et d'engager différents acteurs dans des actions visant l'atteinte d'objectifs globaux d'aide au développement. Voici quelques exemples d'instruments de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi) ayant un lien direct avec les entreprises : les crédits au développement et les garanties, les partenariats public-privé (PPP) et les Challenge funds. A travers les Drivers of Change, l'Asdi soutient les organisations qui conduisent des changements dans le secteur privé dans des domaines tels que l'entrepreneuriat durable. L'objectif de cette forme de coopération est d'agir pour une transformation des marchés et des méthodes de

production vers plus de développement durable.

L'application des normes et des principes internationaux, dont le cadre de référence des Nations unies, le Pacte mondial et les principes directeurs de l'OCDE, forment le point de départ de la coopération de l'Asdi avec les entreprises. En outre, elle a mis en place des principes d'action en faveur de la RSE et un système de diligence raisonnable, et a intégré le respect des droits de l'homme dans ses passations de marchés publics. Enfin, suivre et effectuer des rapports sur ses actions (y compris le résultat des évaluations des risques et des impacts) font partie des processus habituels de l'Asdi, et concernent entre autres l'environnement, l'égalité, les droits de l'homme, la lutte contre la corruption et d'autres impacts sociaux ainsi que les résultats financiers.

De son côté, la mission de Swedfund est de participer à la réduction de la pauvreté à travers l'entrepreneuriat durable. Swedfund est un financeur de développement qui travaille avec les entreprises, pour consentir des investissements là où l'accès à des capitaux et à des connaissances du marché privé est limité. Au-delà des principes de base appliqués en tant qu'entreprise publique, Swedfund a adhéré au Pacte mondial des Nations unies et aux Principes pour l'investissement responsable (PRI). Il applique aussi d'autres politiques et principes qu'il explique dans son rapport annuel développement durable. Les entreprises publiques s'engagent par ailleurs à suivre un certain nombre de conventions et de principes directeurs internationaux. Dans ce cadre, l'État a signifié à Swedfund d'appliquer dans ses investissements les normes et les principes internationaux pour des investissements responsables.

- L'environnement, les droits de l'homme, les conditions de travail, la lutte contre la corruption, l'éthique des affaires, l'égalité et la diversité définissent l'entrepreneuriat durable et sont tous intégrés à l'activité de Swedfund dans le cadre des critères de développement durable ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Swedfund suit ses activités sur les questions ESG à travers, par exemple, des visites sur place et des enquêtes annuelles. Il informe également, dans son rapport développement durable, sur le salaire minimal, le droit d'adhérer à des syndicats et la réglementation sur le temps de travail.

- En 2012, le conseil d'administration de Swedfund a décidé de fixer des objectifs stratégiques sur le développement durable. Ils ont été définis en 2013 et ont été appliqués depuis, permettant la publication d'un premier rapport en 2014.
- L'Asdi a lancé en 2013 un outil de diligence raisonnable pouvant servir pour l'évaluation du développement durable chez les acteurs privés avec qui on interagit. L'outil s'appelle « Sida Sustainability Screening Framework (SSSF) ».
- Le gouvernement travaille activement au développement de marchés publics adaptés à l'environnement. Dans son rapport final « Goda affärer- en strategi för hållbar offentlig upphandling (SOU 2013:12) » (De bonnes affaires- une stratégie pour des marchés publics durables), le rapport de la commission d'enquête sur les marchés publics de 2010 a proposé d'avancer dans la réflexion concernant les critères liés aux exigences sociales qu'il faut prendre en compte dans les marchés publics. Les Services du gouvernement prévoient d'appliquer ces propositions.

5.5. Marchés publics

Aujourd'hui, de nouvelles directives sur les marchés publics sont en cours de discussion dans l'Union européenne. Il s'agit entre autres d'assurer aux pouvoirs adjudicateurs de meilleures possibilités d'utiliser les marchés publics comme un moyen d'atteindre des objectifs sociétaux, tels que la protection de l'environnement, une meilleure efficacité énergétique et utilisation des ressources, la lutte contre les changements climatiques, la promotion de l'innovation, de l'emploi et de l'intégration sociale, et de garantir les meilleures conditions possibles pour l'acquisition de services sociaux de haute qualité. Le gouvernement juge positif l'intérêt de la Commission européenne à la prise en compte de considérations stratégiques, par exemple celles d'ordre social et environnemental, les coûts des cycles de vie, et la passation de marchés publics innovateurs en ligne.

- L'activité du Conseil suédois de gestion de l'environnement, qui est une entreprise publique, est principalement de promouvoir l'amélioration du travail sur les questions liées à l'environnement dans le secteur public et dans les entreprises, sur une base volontaire. Une de ses missions centrales aujourd'hui est le développement et la gestion d'un système de marchés publics durable et professionnel, basé sur l'outil disponible en ligne pour des marchés publics durables (l'outil EKV) qui s'appelle désormais les Critères de marché public du Conseil suédois de gestion de l'environnement.
- Le Conseil suédois de gestion de l'environnement a aussi mis en place un outil pour une prise en compte de facteurs RSE lors des passations de marchés publics, « CSR-kompassen » : www.csr-kompassen.se



Promotion de l'entrepreneuriat durable

6

Comme évoqué ci-dessus, la fonction primaire des entreprises est la création de valeurs sur le long terme utile aux actionnaires, aux clients et à la société dans son ensemble. De plus en plus de parties prenantes, par exemple les clients et les consommateurs, attendent des entreprises qu'elles appliquent les principes de développement durable dans leurs activités. Le gouvernement les y encourage et veut soutenir les entreprises à l'atteinte de cet objectif.

Nous présentons succinctement ci-dessous le travail actuel et futur du gouvernement autour de quatre domaines principaux de l'entrepreneuriat durable (droits de l'homme, conditions de travail, environnement et lutte contre la corruption), avec l'espoir qu'il puisse inciter le secteur privé à appliquer les principes d'entrepreneuriat durable.

- Le gouvernement trouve important que les entreprises suédoises aient les principes directeurs internationaux comme point de départ dans leur travail sur l'entrepreneuriat durable.
- Le gouvernement, par le biais de son Ministère des affaires étrangères a organisé en novembre 2013 une conférence nationale sur le thème de l'entrepreneuriat durable. Il prévoit dans cette conférence d'informer les entreprises et les autres parties prenantes sur l'importance et la valeur de travailler activement sur des questions liées aux droits de l'homme et à la lutte contre la corruption, et d'en faire la promotion.
- Le gouvernement souhaite mener un dialogue avec les entreprises et leurs parties prenantes sur les sujets liés à l'entrepreneuriat durable.
- Le gouvernement a un rôle à jouer pour inciter les entreprises à plus d'ouverture sur les questions de développement durable, par des rapports pertinents sur les risques et les opportunités les plus importants, les enjeux, les objectifs et les résultats. Les objectifs du millénaire des Nations unies et la Commission européenne ont récemment avancé des propositions dans ce sens.
- Le gouvernement, par le biais de son Ministère des finances, intègre l'entrepreneuriat durable dans sa gestion des entreprises publiques et mène un dialogue continu avec leurs conseils d'administration. Il anime un réseau de personnes actives au sein de ces entreprises dont l'objectif est de mettre en avant des

questions spécifiques et d'approfondir le débat sur les sujets liés à l'entrepreneuriat durable.

6.1. Droits de l'homme

C'est avant tout le devoir du gouvernement de chaque pays de s'assurer que les droits de l'homme sont respectés sur leur territoire, à travers un bon fonctionnement du système judiciaire, la législation, l'enseignement, l'aide sociale et d'autres mesures. De même, toute l'administration publique et les tribunaux ont une responsabilité pour que les droits de l'homme soient respectés. En Suède, les droits de l'homme sont protégés grâce aux trois lois fondamentales : la constitution, la loi sur la liberté de presse et la loi fondamentale sur la liberté d'expression.

Pour en savoir plus sur les droits de l'homme, voir le site du gouvernement. On peut y trouver également des liens vers des rapports du Ministère des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme dans d'autres pays : www.manskligarattigheter.se/en

Uniquement les États peuvent être tenus responsables des violations des droits de l'homme. Le gouvernement estime important que les entreprises respectent les droits de l'homme dans toutes leurs activités.

Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a adopté en 2011 des principes directeurs pour les entreprises et les droits de l'homme (cf. le cadre de référence Ruggie). En 2013, la Suède a engagé le travail d'application de ces principes au niveau national.

- Le travail a été entamé au sein des Services du gouvernement. Les ministères impliqués font un inventaire de l'application par la législation suédoise des principes directeurs concernant les États. Dans ce cadre, des réunions ont également été organisées avec les représentants des entreprises et de la société civile.
- Le gouvernement impose aux plus importants acteurs qui soutiennent, avec des deniers publics, l'internationalisation d'entreprises suédoises, d'attirer l'attention des entreprises sur les droits de l'homme et de suivre les principes et les recommandations les concernant, y compris les principes directeurs.
- Le gouvernement trouve important que toutes les entreprises suédoises respectent dans toutes leurs activités le droit international relatif aux droits de l'homme, y compris les conventions fondamentales de l'OIT sur le droit du travail. Il les encourage aussi

à utiliser les principes directeurs des Nations unies comme point de départ, étant une bonne base pour le travail sur les droits de l'homme.

- La Suède soutient également l'application des principes directeurs à une échelle mondiale, à travers une aide financière à plusieurs acteurs internationaux importants.

La Commission européenne a mis en place des lignes directrices pour les PME concernant les droits de l'homme, basée sur les principes directeurs des Nations unies, et en 2012 publié, en collaboration avec les organisations Shift et Institute for Human Rights and Business, des lignes directrices spécifiques à trois secteurs différents : l'industrie extractive de pétrole et de gaz ; les entreprises de travail d'intérim et le secteur des technologies de l'information et des communications.

Ces lignes directrices se trouvent ici :

www.ec.europa.eu/enterprise/policies/sustainable-business/corporate-social-responsibility/human-rights/index_en.htm

Plus d'informations sur les entreprises et les droits de l'homme sont également disponibles sur le site du Pacte mondial des Nations unies :

www.human-rights.unglobalcompact.org/

6.2. Liberté sur l'Internet

La liberté sur l'internet est une question importante pour la Suède dans le cadre de l'entrepreneuriat durable. C'est une initiative du Ministère des affaires étrangères ayant pour objectif de clarifier l'application des droits de l'homme également sur Internet, et de participer au renforcement du cadre de référence international en ce qui concerne les droits de l'homme, pour tous, partout, que l'on soit connecté ou pas. Les mêmes droits, les mêmes responsabilités et les mêmes devoirs s'appliquent aux individus et aux États à l'identique dans le monde réel et dans le monde numérique. Ainsi, à l'initiative de la Suède, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales révisés en 2011 incluent également la liberté sur l'internet.

Malheureusement, nous pouvons constater que des restrictions, des surveillances, du contrôle et du filtrage continuent d'avoir lieu, impliquant la surveillance et l'emprisonnement de personnes en violation du droit international relatif aux droits de l'homme. Beaucoup de

personnes sont aujourd'hui en prison suite à l'expression de leurs opinions sur le Net. La Suède estime qu'il n'y a pas lieu de mettre en place un nouveau droit relatif aux droits de l'homme à appliquer au monde numérique. Il y a plutôt un besoin de clarification de ce qu'impliquent les droits de l'homme dans un contexte numérique.

Lorsque nous parlons des droits de l'homme sur l'internet, la liberté d'expression et d'information sont centrales. Le cadre de référence international sur les droits de l'homme affirme que tout individu a le droit de chercher, de recevoir et de diffuser, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit (article 19 de la déclaration universelle des droits de l'homme et article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations unies). Ce droit, qui ne peut être limité que dans des cas bien précis, fait partie du droit coutumier international, il a donc un caractère contraignant pour tous les États. Le Comité des droits de l'homme qui est le comité expert chargé de l'application de la convention citée, a affirmé dans une déclaration que l'article 19 est aussi applicable sur internet.

Les entreprises actives dans le domaine des technologies de l'information et des communications jouent un rôle important dans la promotion des droits de l'homme et de la liberté sur le Net. Cela touche tout le secteur des technologies de l'information et des communications, leurs partenaires commerciaux et leurs fournisseurs, y compris les investisseurs.

Dans la pratique, c'est aux gouvernements d'assurer le respect des droits de l'homme, et les entreprises sont tenues de respecter la loi dans les lieux où elles sont actives. Elles ont par conséquent une responsabilité morale pour que leurs actions ne portent pas atteinte aux droits de l'homme (par exemple la liberté d'expression ou le droit à la vie privée). Mais il arrive parfois que les cadres de référence internationaux et les législations nationales soient contradictoires les uns avec les autres, ce qui complique le travail des entreprises dans le domaine des droits de l'homme sur Internet. Dans ce cas, leur transparence sur les exigences imposées par l'État et leur façon de travailler sur l'application des droits de l'homme peut leur faciliter le travail.

Par ailleurs, la Suède encourage les initiatives volontaires issues de dialogues avec les parties prenantes impliquées, ayant pour but de donner des directives simples et

concrètes. Deux exemples peuvent être donnés : le regroupement des entreprises suédoises en réseaux ; et la mise en place au niveau de l'UE de plans spécifiques d'application des principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme dans le secteur des technologies de l'information et des communications.

- En juin 2012, la Suède a élaboré en collaboration avec un groupe interrégional de pays, une résolution sur la liberté sur l'internet au niveau du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. La résolution a été adoptée avec consensus.
- En 2013, la Suède a organisé pour la deuxième année consécutive une conférence internationale sur le thème de la liberté sur le Net en lien avec le développement global : www.stockholminternetforum.se

6.3. Conditions de travail et d'emploi

Pour la Suède, la garantie de bonnes conditions de travail passe par l'application des conventions fondamentales de l'OIT, dont les principaux thèmes sont l'élimination du travail forcé et du travail des enfants, la liberté d'association et la reconnaissance du droit à la négociation collective, l'élimination de la discrimination et l'égalité des rémunérations. Les conventions fondamentales de l'OIT ont un caractère contraignant et il existe un mécanisme de suivi au sein de l'OIT.

- L'Ombudsman contre la discrimination est une administration publique qui agit contre les discriminations et pour l'égalité des droits et des opportunités pour tous. Il a un droit de surveillance sur les employeurs afin qu'ils agissent activement pour une garantie des droits et des opportunités dans le monde du travail quel que soit le sexe, l'appartenance ethnique, la religion ou la croyance, et surtout combattre la discrimination sur de telles bases. La promotion de l'entrepreneuriat durable au niveau national fait donc indirectement partie des missions de l'Ombudsman contre la discrimination.
- La législation suédoise sur le droit du travail permet aux partenaires sociaux de déroger dans leurs conventions collectives aux lois existantes, ce qui donne une certaine flexibilité pour adapter les conditions de travail à des situations spécifiques à une branche ou à un lieu de travail. Dans les domaines

non légiférés, les partenaires sociaux peuvent se mettre d'accord dans leurs conventions collectives sur d'autres dispositions rendant possible la prise de responsabilité sociale selon une manière qui convient à chaque entreprise et à chaque branche.

- Dans son plan d'action national sur l'environnement du travail pour 2010-2015, la Suède a souligné les effets positifs d'un bon environnement du travail, ne serait-ce que sur la rentabilité de l'activité et l'amélioration de l'avantage compétitif de l'entreprise. Dans ce plan d'action, la responsabilité sociale est mise en avant comme un levier pour les entreprises d'intégrer davantage de diversité au sein de leurs équipes.
- Le gouvernement a surtout investi sur la sensibilisation et une diffusion de l'information plus large, dans le but d'améliorer les conditions de travail dans les entreprises et les services publics, même au-delà des exigences existantes dans la loi. Dans cette optique, des ressources plus importantes ont été allouées à l'Office suédois de l'environnement de travail, qui a également publié sur son site Internet les lieux de travaux certifiés.

6.4. Environnement

Les défis auxquels est exposé l'environnement sont aujourd'hui planétaires. La politique environnementale internationale touche de ce fait aussi bien à la sécurité qu'à la politique commerciale. Les répercussions sécuritaires des problèmes environnementaux attirent de plus en plus l'attention, par exemple le risque de conflits lié à l'accès à l'eau et aux matières premières.

Le travail des entreprises sur les questions environnementales est crucial pour atteindre les objectifs nationaux de qualité de l'environnement et l'action gouvernementale pour des générations fixée par le parlement. Les entreprises peuvent ainsi contribuer à un meilleur environnement aussi bien à un niveau national qu'international. L'action gouvernementale pour des générations prévoit dans sa politique environnementale de laisser à la prochaine génération une société où les plus grands problèmes environnementaux sont résolus, sans provoquer de problèmes environnementaux et de santé en dehors des frontières de la Suède. Des directives fixent les valeurs devant être protégées et le changement social nécessaire pour atteindre la qualité environnementale souhaitée.

Ainsi, pour atteindre l'objectif, il est essentiel d'avoir une politique environnementale ambitieuse en Suède, dans l'UE et au niveau international. L'action gouvernementale pour des générations est un indicateur de l'avancée du travail sur les questions environnementales à tous les niveaux.

Plusieurs initiatives soutiennent le travail sur la RSE concernant l'environnement :

- Les dialogues menés avec les entreprises sur les questions chimiques et climatiques en sont un exemple. L'élaboration d'un plan d'action national pour une Suède sans émissions de CO₂ en 2050 est une mission importante. Pour atteindre un niveau zéro d'émissions, de grands changements à tous les niveaux sont exigés, d'où le besoin de mener un dialogue large et actif.
- En ce qui concerne les problèmes chimiques, le gouvernement suédois a missionné en 2010 l'autorité compétente, l'Agence suédoise des produits chimiques, pour proposer puis appliquer un plan d'action national pour un quotidien sans substances toxiques. Il devrait comprendre entre autres un dialogue avec certaines branches prioritaires afin de promouvoir le choix des entreprises de produits dépourvus de substances dangereuses. La priorité pour l'Agence suédoise des produits chimiques est de mettre en avant l'initiative des entreprises à trouver des alternatives aux substances dangereuses. Les branches impliquées dans cette initiative sont celles du textile, des cosmétiques et des jouets. Elles participent à ce dialogue et ont convenu d'objectifs réalisables liés à l'information, la formation et la substitution.
- En 2013, l'Administration suédoise de la protection de l'environnement a présenté le plan national suédois sur les déchets et le programme de prévention des déchets. Il comprend des objectifs et des mesures dans cinq domaines prioritaires, dont la base est un processus de consultation avec les acteurs impliqués dans le secteur des déchets. Pour atteindre ces objectifs il faut une collaboration entre les communes, les administrations, les entreprises et le monde de la recherche. Beaucoup de mesures sont basées sur le volontariat.
- Dans le cadre de la SAICM (Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, qui est un forum global pour une coopération entre différents acteurs voulant atteindre une gestion sûre des produits chimiques), la Suède et l'UE ont surtout insisté sur la nécessité d'une coopération internationale autour de l'information sur les produits chimiques présents dans les marchandises. Des actions sont également entamées pour supprimer le plomb dans les peintures, réunir des informations de bonnes pratiques sur les produits dangereux se trouvant dans les produits électroniques et électriques, continuer l'échange d'informations sur les nanotechnologies et les nanomatériaux et sur les composés perfluorés afin d'élaborer des alternatives plus sûres. Lors de la troisième réunion au sommet de la SAICM en septembre 2012, il a été décidé que le projet PIC développera jusqu'en 2015 une proposition d'un programme international pour l'information sur les produits présents dans les marchandises, basé sur le volontariat. Il comprendra entre autres des orientations sur les informations à donner sur ces produits aux acteurs impliqués dans la chaîne de fournisseurs et dans tout le cycle de vie de la marchandise, et sur comment cette information pourra être déployée.
- L'Agence suédoise de la protection de l'environnement et l'Institut suédois de recherche sur l'environnement collaborent avec les entreprises sur les questions d'efficacité des ressources. L'Institut suédois de recherche sur l'environnement a mis en place un centre pour l'efficacité des ressources, nommé CERISE, permettant un échange d'informations et de bonnes pratiques avec un certain nombre de grandes entreprises suédoises. De même, l'Agence suédoise de la protection de l'environnement et des représentants des entreprises ont constitué en 2010 un groupe de coopération sur les affaires de l'UE. Plusieurs objectifs sont visés : analyser les implications d'une affaire traitée par l'UE sur la compétitivité suédoise et son environnement, rassembler des informations, échanger des expériences et analyser les initiatives prises par la Commission européenne. Enfin, la coopération permettra de faciliter la prise de position de la Suède dans les négociations à venir au sein du Conseil européen de l'environnement et plus tard au sein du Conseil européen et du Parlement.
- Le gouvernement estime important pour les entreprises suédoises d'utiliser les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes du Pacte mondial des Nations unies comme outils de gestion des défis environnementaux. Selon les principes directeurs de l'OCDE, les entreprises doivent prendre en considération la protection de

l'environnement et exercer leurs activités d'une manière favorisant un développement durable. Les principes du Pacte mondial peuvent être utiles aux entreprises et aux industries pour répondre aux enjeux environnementaux tels que les déchets, la gestion des produits chimiques et la pollution.

6.5. Lutte contre la corruption

La corruption est un phénomène mondial qui touche les États, les entreprises, les organisations internationales et les individus. C'est un problème politique et un enjeu de pouvoir. En l'espace de quelques années, il est devenu un des fléaux sociaux les plus importants de notre temps.

La corruption par les pots-de-vin est un phénomène très répandu dans les relations commerciales internationales. Elle est néfaste car elle nuit à une bonne gouvernance et au développement économique. Elle menace la légitimité de l'État de droit, diminue la confiance dans les institutions importantes et dans les processus économiques de marché. La corruption mène à une distribution inefficace des ressources et ainsi à de grandes pertes de prospérité pour toute la société. Elle entrave le commerce puisque les entreprises investissent moins dans des pays ou des régions où la corruption est répandue, résultant dans moins de développement économique et un ralentissement des processus démocratiques. De plus, ses conséquences atteignent toujours les plus pauvres dans la société au profit d'une élite établie.

La coopération internationale pour lutter contre la corruption s'est intensifiée les dernières années et plusieurs accords importants ont été conclus. On peut nommer ici la Convention des Nations unies contre la corruption de 2003, ratifiée par la Suède en 2007 ; la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, ratifiée par la Suède en 1999 ; et deux conventions du Conseil de l'Europe ratifiées par la Suède en 2004. La Suède attache beaucoup d'importance à la coopération internationale dans la lutte contre la corruption et agit activement pour appliquer et diffuser le contenu des conventions aux parties concernées.

Avec d'autres pays, la Suède a pris l'initiative d'un portail Internet et le finance par des subventions annuelles de ces États. Il s'agit du portail Business anti-corruption, contenant des informations en anglais, en allemand, en chinois, en russe et en arabe, et destiné à des entreprises à la recherche d'informations sur l'existence de corruption dans différents pays, des outils pour la diligence raisonnable, etc.

- Courant 2013, le portail sur la lutte contre la corruption va s'étendre à 33 pays. En savoir plus sous www.business-anti-corruption.com
- Une nouvelle législation sur la corruption est entrée en vigueur en Suède le 1er juillet 2012. La règle principale est que ce lui qui reçoit, accepte la promesse d'un avantage indu ou demande un avantage indu, ou respectivement offre, promet ou propose un avantage indu, est condamné pour avoir accepté ou respectivement donné des pots-de-vin, à une amende ou à un emprisonnement de 2 ans maximum (chapitre 10 du code pénal). Avec la nouvelle législation, deux nouveaux délits ont été introduits : trafic d'influence et pratiques commerciales entachées de corruption.

Entrepreneuriat durable – conseils pratiques et outils

Avec l'internationalisation et la mondialisation, les entreprises suédoises sont aujourd'hui actives dans un nombre croissant de pays, voire dans des pays où par exemple la perception des droits de l'homme est complètement différente de la vision suédoise et des normes internationalement reconnues. Mais le gouvernement ne remet pas pour autant en question l'activité des entreprises sur de tels marchés, il estime plutôt important de réfléchir à leur manière d'agir. En effet, les entreprises doivent avoir conscience des défis et des dilemmes auxquels elles peuvent être confrontées, et elles doivent passer systématiquement en revue les risques potentiels qui existent et mener

un dialogue actif avec leurs parties prenantes.

Le rôle du Ministère des affaires étrangères sur les questions de RSE est d'abord de représenter la Suède dans les organisations internationales travaillant sur des questions liées à la RSE, d'être aussi une plateforme de discussion et de diffuser de l'information et des connaissances. Une attention particulière est accordée aujourd'hui aux principes directeurs existants dans la pratique en matière d'entrepreneuriat durable et d'essayer d'apporter des changements palpables dans les pays où les entreprises suédoises sont actives. Le Ministère des affaires étrangères à Stockholm collabore étroitement dans ce travail avec nos missions diplomatiques basées à l'étranger.

Celles-ci ont un rôle à jouer car elles connaissent le contexte général du marché et peuvent être un partenaire de dialogue pour l'entreprise suédoise sur place. Les entreprises ont toujours la possibilité de prendre contact avec le groupe Entrepreneuriat durable au Ministère des affaires étrangères (www.regeringen.se/csr) sur des questions ou des problèmes qui surgissent à l'étranger.

Outils d'évaluation RSE pour les entreprises suédoises sur les marchés étrangers

Il y a ci-dessous une liste non exhaustive d'outils concrets de RSE que les entreprises suédoises peuvent utiliser dans leurs activités, surtout sur des marchés où la capacité de suivi des normes internationales est limitée. Les différents outils s'adressent aussi bien à des PME qu'à des grandes entreprises, avec pour objectif de leur faciliter leur propre évaluation de leur suivi des normes internationales sur l'entrepreneuriat durable, afin de minimiser les

risques d'atteinte aux principes éthiques.

Outil général d'évaluation de la RSE

Global Compact Self-Assessment Tool est un bon outil pour démarrer. Il s'adresse aussi bien à des PME qu'à des grandes entreprises de tous les secteurs et les aide à analyser leurs forces et leurs faiblesses vis-à-vis des dix principes du Pacte mondial des Nations unies sur les droits de l'homme, le droit du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. L'entreprise peut sauvegarder les réponses et en utiliser les résultats pour un suivi ultérieur, pour des évaluations de benchmark et des rapports. Le formulaire est prévu pour un usage interne et les réponses servent à identifier les domaines dans lesquels l'entreprise peut s'améliorer dans son application des principes du Pacte mondial.

L'outil est en anglais et est disponible gratuitement en ligne sur le site Internet du Pacte mondial des Nations unies.

Outils d'évaluation des droits de l'homme

L'Institut danois des droits de l'homme a élaboré des outils pouvant être utilisés par des entreprises pour s'autoévaluer sur leur application des normes internationales des droits de l'homme.

The Human Rights Compliance Assessment (HRCA) est un outil global composé d'une check liste de plus de 200 questions et 1000 indicateurs pour évaluer les risques auxquels l'entreprise est confrontée dans l'exercice de ses activités en ce qui concerne le respect des droits de l'homme. Les questions couvrent plus de 80 des conventions de l'OIT et de l'ONU sur les droits de l'homme et peuvent être utilisées pour évaluer l'impact de l'entreprise sur les droits de l'homme en ce qui concerne les salariés, les clients et les populations locales. Après avoir rempli les check listes, l'entreprise reçoit un rapport identifiant les domaines de son activité où elle applique les conventions concernant les droits de l'homme, et les domaines où elle peut s'améliorer.

The HRCA Quick Check est une version comprimée et gratuite du HRCA. Quick Check est constitué d'un extrait des questions du HRCA et donne un aperçu sur les risques auxquels l'entreprise peut être confrontée dans ses

activités.

The China Business and Sustainability Check est constitué d'une liste de 28 questions et 245 indicateurs qui aident les entreprises à identifier et à évaluer leur application des normes internationales sur les droits de l'homme quand elles sont actives en Chine.

The Organisational Capacity Assessment Instrument (OCAI) du Global Compact Network Germany est constitué de 22 questions basées sur le cadre de référence des Nations unies sur les droits de l'homme et l'entrepreneuriat. Le formulaire est disponible gratuitement sur Internet et peut être complété en ligne ou téléchargé en tant que [fichier PDF](#). Si on choisit de compléter le formulaire en ligne, on peut recevoir un résumé de ses résultats qu'on peut télécharger ou utiliser pour le suivi ou le développement de la stratégie de l'entreprise.

Environnement

Le « CSR-kompassen » est un outil à destination des secteurs public et privé sur la gestion des enjeux sociaux et environnementaux dans les marchés publics et les chaînes des fournisseurs. Le « CSR-kompassen » est destiné aux entreprises des secteurs de la production, du commerce et des services. L'outil contient des conseils, des études de cas, des modèles et même un relevé des codes de conduite dans le cadre de la RSE spécifiques à certaines branches, etc. www.csrkompassen.se

Klimatkompassen a développé un outil qui aide les entreprises à mettre en place une stratégie climatique et à calculer leurs émissions de CO₂. Le calculateur de CO₂ est un inventaire des émissions de gaz à effets de serre et peut être utilisé pour comparer les émissions de CO₂ des entreprises année après année, pour les aider à les réduire. Les résultats obtenus peuvent être inclus dans le rapport sur le climat. Le site internet suédois a été développé par la Confédération des entreprises suédoises en collaboration avec la Confédération des industries danoises.

Lutte contre la corruption

Le Ministère des affaires étrangères contribue financièrement avec plusieurs autres pays européens à un portail Internet de lutte contre la corruption, « Business anti-corruption portal ». Les informations

qu'y sont publiées sur les pays à risque proviennent d'une solution open source, et le travail est réalisé par un cabinet de conseil.

Ce portail a également mis en place *un outil de diligence raisonnable* qui s'adresse à des PME ayant leurs activités dans les pays en voie de développement. Son objectif est d'aider les entreprises à éviter et lutter contre la corruption. L'outil est constitué de différents diagrammes permettant à l'entreprise de voir les situations où il y a des risques de participation à des corruptions et d'éviter ainsi d'y prendre part.

Conditions de travail

Le centre d'assistance de l'OIT est un guichet unique fournissant des informations et un relevé de ressources et d'outils pour les entreprises ayant besoin de conseils concernant les conditions de travail. Le centre d'assistance peut même être joint par téléphone ou par mail.

www.ilo.org/empent/areas/business-helpdesk/lang--fr/index.htm





Production : Utrikesdepartementet
Conception graphique : Blomquist
Imprimé par : Edita 2013
Art.no : UD 14.008
ISBN : 978-91-7496-458-5



REGERINGSKANSLIET

Ministère des affaires étrangères
de Suède